

Braccio, Nadia

De: Greffe
Objet: TR: Réponses DDR 10 et preuve complémentaire - Cause tarifaire 2019-2020 Ph. 3 - R-4076-2018

De : Locas Vincent <vincent.locas@energir.com>

Envoyé : 20 janvier 2020 17:38

À : Dubois, Véronique <veronique.dubois@regie-energie.qc.ca>

Objet : Réponses DDR 10 et preuve complémentaire - Cause tarifaire 2019-2020 Ph. 3 - R-4076-2018

Chère consœur,

Comme indiqué à votre lettre datée du 15 janvier 2020 (A-0087), Énergir a jusqu'au 22 janvier 2020 à midi pour déposer ses réponses à la demande de renseignements n° 10 (ci-après « **DDR n° 10** ») de la Régie ainsi que la preuve complémentaire relatives respectivement aux phases 3A et 3B du dossier mentionné en objet.

Après relecture, nous constatons toutefois que votre courriel daté du 14 janvier 2020 (A-0086) fixe au 22 janvier 2020 à 16 h la limite pour le dépôt des réponses d'Énergir à la DDR n° 10.

Considérant que ce délai additionnel de quelques heures permettrait vraisemblablement à Énergir d'effectuer simultanément le dépôt de ses réponses et de sa preuve complémentaire, nous vous saurions gré de nous confirmer que l'heure limite de dépôt de ces documents est bien fixée à 16 h le 22 janvier.

Vous remerciant de votre collaboration, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les meilleures.

Vincent Locas

Conseiller juridique senior

Affaires réglementaires et réclamations

Tél. 514 598-3324 Téléc. 514 598-3839

vincent.locas@energir.com

